

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS URBANISTIQUES

Nos références : 1015671/AN

Madame, Monsieur,

Conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 29 mars 2018 relatif aux renseignements urbanistiques, **je vous prie de bien vouloir me délivrer¹ les renseignements urbanistiques pour le bien sis** (rue + numéro + boîte; un bien par demande):

Avenue François Folie 26 (Résidence Niveve) à 1180 Uccle, au 6^e étage
cadastré 21612 - 2^e Division - Section D - Numéro 94/L P0094

et appartenant à (NOM, prénom ou dénomination et n° d'entreprise et adresse) :

Mr Dick TILAN, domicilié à 07960 Norintown (New Jersey - USA), Parthouse Road 11.

Demande urgente² : ~~oui~~ - non

Je joins à la présente :

- A. Si je suis titulaire d'un droit réel qui a l'intention de mettre en vente ou en location pour plus de neuf ans le bien immobilier sur lequel porte ce droit ou de constituer sur celui-ci un droit d'emphytéose ou de superficie sur le bien, les renseignements relatifs au titre qui s'attache à ce droit;

Ou³

Si je suis une personne mandatée par le titulaire d'un droit réel qui a l'intention de mettre en vente ou en location pour plus de neuf ans le bien immobilier sur lequel porte ce droit ou de constituer sur celui-ci un droit d'emphytéose ou de superficie sur le bien, les renseignements relatifs au titre qui s'attache au droit réel, ainsi qu'une copie du mandat.

Les mandataires de justice, les notaires et les avocats sont dispensés de produire la copie du mandat.

- B. La preuve du paiement de la redevance de 98,40 €, à verser sur le compte bancaire suivant : BE65 0013 9514 1296 avec la mention : adresse du bien/n° d'appartement/vos références ;
- C. Le cas échéant, le document attestant de l'urgence de la demande (vente judiciaire)

1. Les renseignements urbanistiques sont délivrés dans les trente jours ou, lorsqu'il y a urgence, dans les cinq jours ouvrables de la réception de la demande complète.

2. En cas d'urgence, le montant de la redevance pour la délivrance des renseignements peut être doublé. L'urgence est présumée en cas de vente judiciaire.

3. Biffer la mention inutile

- D. Si je suis titulaire d'un droit réel qui a l'intention de mettre en vente ou en location pour plus de neuf ans le bien immobilier sur lequel porte ce droit ou de constituer sur celui-ci un droit d'emphytéose ou de superficie sur le bien ou une personne que ce titulaire mandate pour ce faire, le descriptif sommaire du bien⁴.
- E. Un extrait du plan cadastral indiquant les immeubles environnants dans un rayon de 50 mètres à partir de chaque limite du bien.

Coordonnées du demandeur :

Nom : Titulaire du notaire Jean-Pierre Narchant
Adresse : 480 Av Brugmann à Uccle
Adresse électronique : NNARCHANT@NARCHANT.BE
Téléphone : 02 379 26 85

* Informations obligatoires pour que la demande soit considérée comme complète

Date : 22/05/2024

Signature du demandeur :



⁴ Le descriptif sommaire est constitué d'une description littérale et d'un ou de plusieurs croquis ou plans, l'ensemble de ces documents devant refléter parfaitement la situation de fait du bien. Il peut se limiter à une description littérale dans le seul cas où celle-ci suffit à comprendre parfaitement la situation de fait du bien. Il peut être accompagné d'un reportage photographique légendé et indiquant les différents endroits de prise de vue. Le descriptif sommaire est daté et signé par son auteur et comprend au moins les éléments suivants :

- L'adresse exacte du bien décrit ainsi que le numéro de la ou des parcelles cadastrales ;
- Les caractéristiques des façades visibles depuis l'espace public et des toitures ;
- La destination ou l'utilisation de chaque construction ou partie de construction lorsque leur destination ou utilisation diffère ;
- Le nombre d'unités de logement incluses dans le bien et leur répartition ;
- Le nombre d'emplacements de stationnement.

Lorsque le bien visé par le demandeur est constitué de plusieurs constructions, chaque construction est décrite distinctement.